

Projet Éducatif De Territoire (PEDT)

Préambule

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il permet de formaliser une démarche visant à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant et après l'école, ceci dans le respect des compétences de chacun et en veillant à assurer la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet est réalisé à l'initiative de la ville de Sainte Luce sur Loire en partenariat avec la communauté éducative locale et les services de l'Etat (Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales et Éducation Nationale) et contribue à la réussite éducative de chacun des élèves lucéens.

D) CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

I.1 Une politique éducative volontariste déjà existante, traduite notamment depuis 2012 par le biais d'un Projet Éducatif Local (PEL), socle du PEDT.

La Ville de Sainte Luce souhaite inscrire l'ensemble de ses actions éducatives dans le cadre d'un projet global. Le projet éducatif territorial (PEDT), émanation du Projet Educatif Local dont il sera une composante à part entière, se construira avec les partenaires locaux (Education nationale, associations et familles) afin d'offrir, dès l'année scolaire 2014/2015, un parcours éducatif (scolaire et extrascolaire) de qualité à chaque jeune Lucéen.

Le projet éducatif, conçu et piloté par la Ville, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires, concerne tous les jeunes Lucéens âgés de 3 ans à 10 ans (jusqu'en classe de CM2) et englobe toutes les composantes de l'éducation, scolaire péri et extra- scolaire.

Suite à une concertation menée durant plusieurs mois en 2013 avec l'ensemble des membres de la communauté éducative (réunions participatives au sein d'un groupe de travail spécifique, réunion publique avec les parents d'élèves, instances de validation, passage en conseil municipal...), la ville a fait le choix de mettre en place la nouvelle organisation de la semaine scolaire dès la rentrée de septembre 2013. Ce passage à la semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$ (avec le mercredi matin) doit permettre de mieux répondre aux besoins et au rythme de l'enfant et contribuer à sa réussite scolaire.

Ce projet qui place l'enfant au cœur du dispositif s'inscrit dans la durée et est susceptible d'évoluer au fil du temps. Le PEDT permet de formaliser l'engagement des différents partenaires et de fixer pour trois ans les objectifs à atteindre.

Forts d'une première année de fonctionnement avec ce nouveau dispositif, la ville souhaite aujourd'hui formaliser son PEDT qui traduit son engagement éducatif.

Une première phase de diagnostic déjà réalisée

En 2011, un diagnostic de l'ensemble de l'offre éducative présente sur le territoire Lucéen a été réalisé en tant que préalable indispensable à la rédaction du Projet Éducatif Local. Cette démarche participative d'un an a permis la rencontre de tous les acteurs éducatifs locaux (écoles, associations, parents, services municipaux...) qui ont mis en exergue les atouts et les faiblesses du territoire. Cette phase a également permis une meilleure interconnaissance entre les partenaires.

Sur la base de ce diagnostic, des objectifs portés par l'ensemble de la communauté éducative ont été définis pour une durée de trois ans (2012-2015) et seront également déclinés par le biais du PEDT :

- permettre le développement de partenariats dans un souci de complémentarité et de cohérence
- mener une réflexion autour de l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires
- veiller à la qualité de l'accueil de tous les enfants (et jeunes) sur un territoire qui change

Ainsi, au regard d'une expérience déjà réussie de travail en partenariat, le PEDT va donc s'appuyer sur le travail déjà entrepris pour décliner les objectifs visés par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

L'objectif défini dans le Projet Educatif Local de mener une réflexion autour de l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires s'intègre ainsi parfaitement au cadre posé par le PEDT.

Une réflexion partenariale

Afin de réfléchir aux orientations générales et de fixer les actions prioritaires du PEDT tout en menant une évaluation objective et en continu de la réforme, un comité de travail issu de la commission municipale « Vie scolaire-jeunesse » est spécifiquement créé. Celui-ci pourra éventuellement se scinder en groupes plus opérationnels sur des thématiques précises. Ce comité qui se veut ouvert, équilibré et représentatif se réunira à intervalles réguliers (au minimum une fois par trimestre).

Cette démarche partenariale et concertée associera les divers représentants :

- de l'Éducation nationale : A savoir l'Inspecteur de circonscription et les équipes enseignantes de chaque école lucéenne (un membre de l'équipe enseignante de chaque école)
- des familles (des représentants de chaque association de parents d'élèves ainsi que des parents indépendants)
- des associations locales (dans un second temps)
- des services municipaux
- des élus municipaux (élus du groupe majoritaire et de l'opposition)

Tous les acteurs de l'éducation ont ainsi la possibilité de s'exprimer tout au long du processus d'élaboration du projet dans le cadre de ce comité de travail qui présentera par la suite ses travaux à la Commission « Vie scolaire et jeunesse ».

Pour faire le lien avec le Projet Educatif Local, le groupe de travail « Enfance » fusionnera avec ce comité de travail pour garantir la cohérence des dispositifs.

L'enjeu du PEDT est ainsi de prendre en compte toutes les composantes de la réussite éducative pour les jeunes lucéens.

I.2 Du PEL au PEDT (projet éducatif de territoire) :

Une réponse globale aux enjeux de co-éducation.

L'inscription de la ville de Sainte Luce sur Loire dans les projets éducatifs de territoire se construit sur les fondamentaux élaborés dans le PEL réalisé en 2012. De la même manière, ce PEDT intervient également en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse signé par la ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2012/2015.

Il s'articulera autour de plusieurs niveaux d'ambition.

Des ambitions

Il y a dans un premier temps des ambitions démocratiques, que nous pouvons repérer comme ambition politique avec une volonté de contribuer à la co-construction des politiques publiques.

Éduquer c'est faire société , c'est permettre le développement de l'émancipation individuelle et sociale, c'est lutter contre les déterminismes sociaux (contre la sélection sociale de l'éducation). L'ambition démocratique se traduit par une conviction d'éducabilité de tous les enfants et les jeunes sans exception, notamment au travers de politiques de lutte contre les inégalités et les exclusions éducatives avec la mise en place d'un accompagnement adapté à chaque cas.

Dans un deuxième temps il y a des ambitions pédagogiques car effectivement la pédagogie n'est pas neutre : elle peut être normalisatrice ou émancipatrice. Nos pratiques pédagogiques ont donc pour objectif, pour favoriser les droits de l'enfant, la nécessaire implication des enfants et des jeunes dans leurs apprentissages. L'enfant doit être au cœur du système éducatif et des actions pédagogiques.

De la réforme du rythme éducatif au Projet Éducatif De Territoire

Parler des rythmes c'est redonner la priorité aux enfants, à leur épanouissement, à de meilleures conditions d'apprentissage participant ainsi à la lutte contre les inégalités. Mais le rythme ne peut en aucun cas être la seule raison de l'inégalité et des déterminismes sociaux. Le PEDT peut être un espace intéressant pour interroger les autres facteurs d'inégalité et ainsi analyser nos capacités collectives d'agir dessus

Au regard des différents débats et échanges au sein des espaces de concertation organisés par la collectivité de Sainte Luce sur Loire, nous pouvons d'ores et déjà repérer quelques enjeux.

Ne pas refaire l'école après l'école

Certes il doit y avoir des activités culturelles, sportives sur les temps périscolaires. Mais il faut prêter attention de ne pas tomber dans l'activisme avec une logique d'apprentissage similaire à celle de l'école.

Qu'est-ce qui nous permet de distinguer l'activité culturelle de l'enseignant de celle de l'accueil périscolaire ? Bien évidemment les deux activités sont éducatives, mais les objectifs d'apprentissage sont différents, tout en étant complémentaires. L'une des différences peut se situer entre autre, sur la prise en compte du rythme et du choix de l'enfant.

Pour répondre à ce défi il faut donc réfléchir à l'aménagement d'un espace (intérieur et extérieur) qui permet aux enfants d'être dans une activité libre. L'enfant peut prendre le temps de se reposer, d'échanger avec des copains ou copines, de rentrer dans une activité, voire de négocier la possibilité de construire des projets sur du plus long terme. L'adulte quant à lui n'est certainement pas dans un laisser faire, il est dans une posture d'accompagnement, d'encadrement et de bienveillance.

Nous devons donc penser à ces espaces qui permettent réellement de répondre aux enjeux du rythme de l'enfant et ne pas tomber dans une logique de catalogue d'activités contre-productifs, en surchargeant les temps libérés en après midi au risque d'annuler l'objectif même de la réforme.

Dans ce contexte et pour répondre à l'objectif de prise en compte globale de l'enfant dans un but de cohérence éducative, les structures périscolaires municipales (accueil périscolaire du matin et du soir, temps du midi, temps TAP) ont défini des objectifs éducatifs communs :

- ♣ la prise en compte individuelle de chaque enfant pour le rendre acteur de ces temps
- ♣ l'appropriation des nouveaux locaux mutualisés afin de garantir un accueil personnalisé pour les familles
- ♣ le volontariat et la libre participation comme principes fondamentaux de mise en œuvre des activités

Ces objectifs éducatifs déclinés au travers des projets pédagogiques et d'animation visent à tenir compte au maximum des besoins de l'enfant.

A ce titre, une attention plus particulière est également portée sur la manière dont l'enfant vit ces temps périscolaires. Il est veillé à tenir compte non seulement de ses attentes mais également de son ressenti ; toute évaluation doit donc se faire en associant, dans la mesure du possible, l'enfant lui-même via des biais ludiques. Les équipes ont donc pour objectif de donner à chacun les moyens de s'exprimer.

LE PEDT, une déclinaison du Projet Éducatif Local

En prenant la décision de mettre en œuvre un Projet Éducatif Local, la ville de Sainte Luce a fait le choix de mettre en synergie l'intervention de l'ensemble des acteurs du champ éducatif de la commune afin de s'adapter aux réalités du territoire et de définir des objectifs en commun. Ce travail se traduit aujourd'hui à la fois par une meilleure inter-connaissance entre acteurs mais également davantage de cohérence éducative.

Le PEL a notamment permis la définition de trois axes éducatifs majeurs :

- ▲ permettre le développement de partenariats dans un souci de complémentarité
- ▲ mener une réflexion autour de l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires
- ▲ veiller à la qualité de l'accueil de tous les enfants et les jeunes sur un territoire qui change

Sur cette base, des groupes de travail définissent et mettent en œuvre, de manière annuelle, des actions spécifiques (ex : la première rentrée, l'accès à l'information, le partenariat avec le collège...).

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le PEDT vise à porter une attention plus particulière sur la liaison temps scolaire – temps périscolaires du soir (notamment au travers du temps TAP) pour les élèves fréquentant les écoles maternelles et élémentaires.

Le PEDT s'inscrit donc dans le cadre de la réflexion globale mise en place par le Projet Éducatif Local au travers d'un focus plus spécifique sur l'organisation de ces nouveaux temps et de leur articulation dans l'organisation de la journée de l'enfant. Le PEDT intègre ainsi le PEL en ré-interrogeant ses objectifs avec la mise œuvre de la nouvelle organisation de la semaine scolaire.

Pour faciliter ce lien à Sainte Luce, le groupe de travail du PEL plus spécifiquement en charge de la question de l'enfance (3-10ans) fusionnera avec le comité de travail « réforme des rythmes scolaires » dont l'un des objectifs est de mettre en œuvre le projet éducatif de territoire.

Une dynamique de projet commune

Il est intéressant que la réforme des rythmes éducatifs soit incluse dans une réforme plus globale. La présence du projet éducatif de territoire est certainement une chance même s'il est nécessaire que ce projet éducatif ne se centre pas sur le seul temps de l'école et du périscolaire. Pour répondre à cette ambition, il convient de prendre en compte la rencontre, l'articulation entre le projet d'école, le Projet Éducatif de Territoire, le Projet Éducatif Local, le projet des Accueils de Loisirs, des Accueils Périscolaires..

Nous pouvons repérer au moins quatre enjeux complémentaires et liés :

- permettre à tous et toutes d'entrer dans une dynamique de projet autour de valeurs et d'intentions communes (qui s'appuient sur le diagnostic partagé du PEL)
- faire en sorte que ces projets, ces espaces institutionnels ne soient pas des « chasses gardées ». Il faut qu'il y ait une ouverture, des regards extérieurs partagés lors de leur élaboration. Ainsi, comme le prévoit l'article D. 411-1 du code de l'éducation, un membre du comité de pilotage du PEDT est invité en Conseil d'école.
- permettre une articulation entre ces projets municipaux même si le PEL et le PEDT doivent être en quelques sortes chef de file.
- comme tout projet, il repose sur une méthodologie partagée : phase de diagnostic, élaboration des actions, évaluation

Le point fort d'un projet éducatif c'est à la fois de s'inscrire :

- * dans une réflexion sur le sens de l'action menée
- * dans une méthodologie du projet, une méthodologie du changement qui inscrit un lien, une dialectique entre la réflexion, le sens et les actions réalisées. Il ne faut pas qu'il y ait une séparation complète des deux : on réfléchit et on agit avec la nécessité d'un aller-retour régulier et permanent.

Le contexte actuel impose parfois des postures différentes. Dans le cadre de l'application de la réforme en septembre 2013, il a fallu d'abord régler les aspects organisationnels, logistiques et techniques : établissement des horaires et choix des différents scénarios possibles, construction des activités proposées, mise en place d'une tarification ou non pour les activités, acteurs impliqués, pilotage, modalités d'information des familles...

Il convient donc au niveau de la collectivité et de l'ensemble des acteurs éducatifs de réfléchir le PEDT et la réforme actuelle dans la durée et de concevoir le projet dans une notion de temps nécessitant des adaptations et des nouvelles expérimentations au fil des années....

Ainsi le PEDT se veut évolutif, en tenant compte de réalités qui peuvent évoluer, de nouveaux besoins repérés ou d'évaluations partagées par les acteurs. Il doit donc pouvoir être remis en débat pour veiller à conserver l'enfant au cœur du projet.

Pour les collectivités qui ont fait le choix de mettre en place la réforme dès de septembre 2013, l'année scolaire 2013/2014 peut ainsi être considérée comme une année de test et de premiers ajustements. A Sainte Luce sur Loire, la perspective de l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire à la rentrée de septembre 2015 permet de prolonger cette phase d'évaluation puisque le paysage scolaire lucéen sera profondément modifié avec l'arrivée de cette école.

De plus, les échanges entre partenaires, à la fin de l'année scolaire 2013/2014 ont montré la nécessité de stabiliser l'organisation durant une année pour :

- permettre une meilleure prise de recul en matière d'évaluation
- disposer de davantage d'éléments de bilan (ex : enquête menée auprès des familles...)
- ne pas imposer une deuxième réorganisation en deux ans pour les familles, les enfants, les associations...

C'est dans ce cadre que s'inscrit la démarche du comité de travail dont les travaux permettront une évaluation en continu de la réforme et de procéder aux ajustements jugés nécessaires par les membres de la communauté éducative. L'échange d'informations et le partenariat jouent à ce titre un rôle considérable.

II) LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE LUCEEN

II.1 Une démarche au service d'une éducation globale

Une approche globale de l'éducation doit donc permettre de décentrer l'éducation de la seule dimension scolaire et redonner la légitimité à l'ensemble des acteurs. Cela permettra ainsi de faire reconnaître entre autres de manière explicite, l'ensemble des espaces péri et extra-scolaires.

Cette dynamique impose aux acteurs éducatifs d'agir ensemble : interroger ce qu'ils veulent et comment ils souhaitent le réaliser. La co-éducation est une réalité indiscutable, mais le projet peut permettre de mettre des mots, du langage, de l'agir et donc du sens à cette co-éducation et donc de ne pas seulement la subir. Le PEDT doit ainsi être l'expression d'une volonté commune autour de valeurs et d'objectifs partagés, gage de l'implication de tous.

Nous sommes dans une logique de projet local (ou de territoire mais qui reste attaché à la notion du local).

Le projet éducatif : un projet territorial qui intègre une dimension locale et qui doit s'inscrire en cohérence avec la nouvelle loi de la décentralisation.

Le PEDT se doit de prendre en considération les éléments propres au territoire lucéen. En effet, la notion de local permet d'apporter deux éléments de précisions :

1. Il signifie que le territoire est particulier, spécifique et ainsi comporte des caractéristiques et des dynamiques propres.
2. Il affirme que l'acteur éducatif local contribue, participe à la dynamique éducative globale et nationale

Travailler ensemble nécessite un travail sur le partenariat

Travailler ensemble nécessite de construire des relations sur des bases communes induisant une bonne inter connaissance et une reconnaissance des missions de chacun. Malgré des approches qui peuvent être différentes, l'objectif principal et le but commun du travail collaboratif doivent être **l'intérêt de l'enfant avant tout**. Il faut néanmoins tenir compte des intérêts spécifiques, comme le particularisme des professions impliquées dans le projet.

Le travail partenarial est un atout dès lors qu'il repose sur une réelle coopération et une éthique de fonctionnement. Trois conditions sont essentielles pour réaliser le projet : une gouvernance globale, un enjeu fort de participation et le travail autour des objectifs professionnels de chaque partenaire éducatif.

Le PEDT formalisera donc la démarche globale offrant à chaque enfant, un parcours éducatif de qualité, cohérent, avant, pendant et après l'école. Le PEDT organisera ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs (le temps de classe, le temps éducatif complémentaire ou temps TAP, le temps périscolaire).

Les identités professionnelles, les enjeux d'une rencontre

Cette réforme ne pourra prendre toute sa dimension que par la reconnaissance des compétences de tous les professionnels avec leurs spécificités et en complémentarité. Il est donc nécessaire de travailler autour des cultures professionnelles et de favoriser le travail entre les différents acteurs éducatifs autour d'un projet commun, sans confusion des rôles et des missions.

Travailler autour des cultures professionnelles, c'est travailler autour de la question de l'identité professionnelle qui comporte plusieurs dimensions :

- dimension sociologique liée à son appartenance à un groupe social (en l'occurrence à un groupe professionnel) ;
- dimension ethnologique liée à la culture d'origine du groupe social. La culture professionnelle se traduit entre autres par des pratiques sociolinguistiques, socioculturelles et sociétale

Il est nécessaire d'avoir des espaces de rencontres qui doivent se construire avec une dimension interculturelle. Le projet PEL, PEDT doit permettre de travailler sur plusieurs espaces temps :

- L'immédiateté avec un travail concret sur l'organisation des transitions par exemple. Les animateurs du périscolaires et les enseignants ont les mêmes enfants et parfois dans le même espace. Il doit y avoir des rencontres de travail.
A ce titre les équipes d'animation et les équipes enseignantes se rencontrent de manière régulière (environ une fois par trimestre) pour évoquer des questions transversales (mutualisation des locaux, harmonisation des règles de vie...) et mettre en œuvre concrètement le partenariat (développement de projets complémentaires).
De la même manière, un suivi plus individualisé peut être effectué lorsque le comportement d'un enfant interroge les acteurs éducatifs.
- Au quotidien, sur différentes rencontres qui vont permettre une meilleure interconnaissance, base nécessaire à tout travail coopératif dans la durée. Se comprendre favorise une meilleure prise en compte de l'autre, de ses contraintes et ses envies et facilite son adhésion au projet mené.
- A plus long terme, sur les espaces de rencontres et les formations professionnelles. Ainsi, la formation constitue un outil et un levier pour adapter les pratiques éducatives et pédagogiques tout en renforçant la qualité éducative des interventions de chacun.

Participation : un enjeu à tous les niveaux

Pour favoriser la mobilisation et l'implication de tous les acteurs éducatifs, il est important que l'ensemble des étapes du projet (diagnostic, définition des objectifs, préconisations...) soit partagé.

Le projet est nécessairement collectif. Il intègre donc en soit la notion de participation : la mobilisation ; l'implication de l'ensemble des acteurs.

L'enjeu de la participation est fondamental. Elle représente un processus qui nécessite du temps mais qui doit aussi s'inscrire dans le présent.

La participation s'inscrit dans deux formes de démocratie qui doivent s'articuler et se compléter : démocratie représentative et démocratie participative.

Ce processus ne doit pas oublier l'implication des enfants et des jeunes. Au-delà des principes et des intentions ; il serait intéressant que le PEDT contribue à une plus grande participation de tous

- Éducation à la démocratie : créer des espaces de paroles, des processus et des démarches de décisions (identifier sur quoi ils ont un pouvoir décisionnaire).
Dans ce cadre, les enfants deviennent notamment acteurs de leurs temps périscolaires, ils font de réels choix et peuvent solliciter les équipes dans la construction et le contenu de ces temps
- Favoriser l'implication des parents. Il est paradoxal de demander de proposer des espaces démocratiques pour les enfants et jeunes si l'adulte (éducateur, enseignant, animateur) ne vit pas lui même dans cet espace. Des outils doivent être mis à disposition qui permettent aux parents de s'exprimer et de faire part de leurs remontées et sentiments. La communauté

éducative lucéenne est particulièrement sensible à mettre en œuvre les moyens qui permettront à chaque parent de se saisir des espaces et des possibilités d'intervention qui lui sont proposés :

- échanges mail en direct avec le service via une adresse unique : education@sainte-luce-loire.com
- distribution au sein des écoles d'un document trimestriel présentant l'ensemble des activités proposées aux enfants
- élaboration d'un questionnaire à destination de l'ensemble des familles pour mener un bilan objectif de la réforme en prenant en compte l'avis de tous (plus de 57% de participation)
- création d'un outil de liaison entre animateurs et parents qui transite via le cahier de liaison et permet aux animateurs de faire retour rapidement d'une situation particulière qui le nécessite ; les parents ayant ensuite la possibilité d'y répondre.
- organisation des équipes d'animation pour faire des temps d'accueil au sein des structures des moments plus individualisés permettant de faciliter l'échange entre animateurs et parents

La gouvernance et le pilotage du projet

Pour une élaboration efficace du projet, il doit y avoir un pilote ; cette institution devant être légitimée pour représenter l'ensemble des acteurs. La commune semble l'être au travers de l'appui du comité de travail. En son sein, une équité entre l'ensemble des acteurs éducatifs dans la représentativité est recherchée.

De plus, le pilotage global par la ville n'exclut pas, au contraire, des pilotages par groupe scolaire.

Pour que le pilotage soit pertinent il faut travailler autour de plusieurs conditions :

1. qu'il soit légitime auprès de l'ensemble ou de la grande majorité des acteurs
2. qu'il soit un tiers partenaire possible avec l'ensemble des acteurs
3. qu'il soit clair au niveau institutionnel (qui fait quoi, qui décide de quoi, quelle prise en compte des contestations ?, ce que l'on peut appeler le processus d'institutionnalisation de l'instituant...)

Le pilotage implique également la mise en œuvre d'une réelle dynamique au sein de la commune, favorisant ainsi la participation de tous.

II.2 Les objectifs du PEDT de Sainte Luce sur Loire

- △ mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, en lien avec le Projet Éducatif Local
- △ renforcer la complémentarité et la cohérence éducative afin de favoriser la réussite pour tous et le respect du rythme de l'enfant
- △ faciliter l'accès de tous à une offre périscolaire diversifiée et de qualité
- △ établir une continuité dans la journée de l'enfant en veillant à ne pas tomber dans le sur-activisme
- △ développer l'autonomie, la responsabilisation et la notion de « vivre ensemble » auprès des enfants lucéens
- △ rendre l'enfant acteur de ses temps périscolaires en l'associant notamment dans l'élaboration et l'évaluation des activités

III) LA MISE EN OEUVRE CONCRETE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE :

III. 1) L'organisation 2014/2015 de la semaine scolaire

Avec la mise en place de la réforme, l'organisation de la semaine scolaire a été modifiée et les écoles publiques lucéennes fonctionnent désormais selon le schéma suivant :

Accueil Périscolaire du Matin	7 h 30 – 9 h 00	
Horaires école (matin)	Horaires décalés : Groupe A 9 h – 11 h 45 Groupe B 9 h – 12 h 15 Mercredi : 9 h 12 h	9 h – 12 h 05 13 h 55 – 16 h 05 Mercredi : 9 h 12 h
Pause Méridienne	Horaires décalés : Groupe A 11h45 - 13h30 Groupe B 12h15 - 14h00	12h05 - 13h55
Horaires école (après midi)	Horaires décalés : Groupe A 13 h 30 – 16 h Groupe B 14 h – 16 h	13 h 55 – 16 h 05
TAP : Temps d'Activité Périscolaire	16 h – 16 h 45	16h05 - 16h45
Car scolaire	Dès 16 h 45	
Accueil Périscolaire du Soir	16 h 45 – 18 h 30	
Etudes surveillées	16 h 45 – 18 h	

Cette évolution importante nécessite une concertation entre tous pour atteindre les objectifs fixés et déterminer les actions mises en œuvre.

Le Projet Educatif Territorial de la ville de Sainte Luce sur Loire se veut **évolutif**. A ce titre et sur la base d'une évaluation continue, l'organisation retenue en 2014/2015 peut évoluer selon les bilans qui seront effectués en plaçant l'enfant au cœur du dispositif.

Le PEDT porte une attention plus particulière sur le déroulement du nouveau temps TAP ainsi que son articulation et sa complémentarité avec les autres temps de l'enfant.

III. 2) Caractéristiques générales des actions proposées sur les nouveaux temps

L'implication des différents membres de la communauté éducative doit permettre la mise en place d'actions dont les objectifs sont :

- de favoriser l'épanouissement individuel de chaque enfant et l'accès aux connaissances
- de susciter la curiosité et d'éveiller l'esprit critique des participants
- de diversifier les modalités d'accès à des thématiques telles que le sport, la culture, le développement durable, le vivre ensemble...
- de privilégier une approche ludique, basée sur le plaisir et le volontariat des enfants pour les rendre acteurs de ce temps
- de favoriser la participation de tous les enfants en prenant en compte leurs attentes
- de constituer un champs d'expérimentation propice au développement de projets novateurs
- d'accompagner l'apprentissage à la vie citoyenne

III. 3) Le Temps d'Activités Pédagogiques

Le nouveau Temps d'Activités Périscolaires (TAP) poursuit les différents objectifs énoncés dans le cadre des activités portées par le PEDT ; les enfants y bénéficient d'activités ouvertes à tous et gratuites.

Le temps TAP ne nécessite pas d'inscription préalable et tous les enfants qui ne sont pas récupérés à l'école à 16h00 y prennent donc part afin de ne pas les laisser livrés à eux-mêmes.

L'ensemble des enfants fréquentant les écoles publiques soit près de 1100 élèves (cf. tableau) sont ainsi susceptibles de prendre part à ce temps.

Groupe scolaire de la Reinetière	Maternelle Reinetière	121 élèves
	Elémentaire Reinetière	185 élèves
Groupe scolaire du Centre	Maternelle Prés Verts	147 élèves
	Maternelle Pommes de Pin	161 élèves
	Elémentaire Cerisaie	240 élèves
	Elementaire Tilleuls	234 élèves
TOTAL		1088 élèves

Quotidiennement, le temps TAP est fréquenté par :

- environ 65 à 70% des élèves des écoles maternelles
- environ 75 à 80% des élèves des écoles élémentaires

Ces chiffres sont globalement stables même si le mardi (voire le jeudi) avec le déroulement concomitant des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) réalisées par les enseignants, ils sont moins importants.

Une partie des élèves des écoles élémentaires prend également part aux activités multisports.

Encadrement :

Il est assuré par du personnel diplômé et qualifié (ATSEM et animateurs) qui intervient aussi sur d'autres temps de l'enfant facilitant ainsi son accompagnement, son suivi ainsi que les échanges. Ces agents bénéficient également de formations renforçant leurs compétences et connaissances. Il est également misé sur la stabilité de ces équipes avec des agents, pour la grande majorité, titulaires de leur poste ce qui favorise la création et le développement du lien avec chaque enfant.

Les équipes d'animation sont également territorialisées (équipes propres à chaque école) ce qui permet de renforcer la complémentarité entre les activités mises en place sur chacun des temps afin qu'ils ne constituent pas une simple juxtaposition.

Au sein des écoles élémentaires, les animateurs qui interviennent sur les temps TAP disposent pour près de 90% d'entre eux d'une qualification ou d'un diplôme reconnu dans le domaine de l'animation. Sur les 15 animateurs intervenant de manière régulière (5 par écoles) :

- 5 disposent du BAFD ou sont en cours de validation
- 1 dispose du CAP Petite Enfance
- 7 détiennent le BAFA
- 1 est en cours d'obtention du BAFA

De la même manière, les animateurs accompagnant les ATSEM au sein des écoles maternelles disposent de leur BAFA.

Des intervenants extérieurs (services municipaux, associations et clubs locaux) peuvent également intervenir pour proposer des initiations et des découvertes, comme cela se fait sur le temps du midi (instruments de musique, divers sports, jardinage, art créatif, percussions corporelles...).

Ces intervenants disposent des compétences techniques requises pour intervenir dans leur domaine mais ont également l'habitude de travailler avec les enfants : éducateurs sportifs, professeurs de musique, nutritionniste...

En fonction de l'animation proposée, ils peuvent encadrer le groupe seul ou avec l'intervention complémentaire d'un animateur.

Des rencontres régulières (au minimum une fois par trimestre et en début d'année) sont organisées entre chaque intervenant, le responsable de site et le coordonnateur du PEL pour présenter les actions, en dresser le bilan et évoquer les ajustements à mettre en œuvre.

Déroulement :

A la fin du temps scolaire, les enfants qui sont présents sur le temps TAP :

- restent au sein de la classe avec les ATSEM pour les élèves de maternelle
- sont récupérés par les animateurs pour les élèves d'élémentaire.

Ainsi, un transfert de responsabilité est opéré depuis les enseignants vers le personnel communal. Pour garantir la sécurité des enfants, une organisation spécifique de cette transmission a été mise en place dans chaque école. De plus, il est procédé à un appel des enfants présents sur le temps TAP. Ce n'est que suite à cela qu'ils peuvent ensuite se diriger vers les différents lieux d'activité.

Il est précisé que l'enfant présent sur le temps TAP doit y rester durant la totalité de sa durée et ne peut être récupéré par ses parents qu'à son issue à 16h45.

Après une coupure nécessaire lors de la sortie de classe, les enfants se voient proposer différents

types d'activités, certaines nécessitant une inscription préalable.

L'enfant se retrouve donc pleinement acteur de son temps puisqu'il effectue le choix d'y prendre part ou non, en étant accompagné par les enseignants et les ATSEM pour les élèves de maternelle et par les animateurs pour les élèves d'élémentaires. Les différentes possibilités ouvertes concourent à faire de ce temps un moment de découverte et de plaisir, qui est complémentaire au temps scolaire.

Les activités mises en place sont d'une durée de 25min. environ et insistent sur la notion de découverte et d'initiation. Elles se veulent également variées et peuvent se réitérer si le nombre d'inscrits est supérieur aux places proposées.

Un équilibre est recherché pour permettre :

- de toucher les différentes tranches d'âge
- d'avoir des activités nécessitant un engagement plus fort des enfants (ex : inscription formelle pour une certaine durée) et d'autres que l'enfant peut rejoindre à tout moment
- de varier les thématiques proposées

Basés sur le volontariat, les ateliers qui constituent des parcours fonctionnent par cycles de 4 à 6 séances. Les animateurs veillent à sensibiliser l'ensemble des enfants à leur contenu avant le démarrage des inscriptions. Ces ateliers sont imaginés et construits de manière ludique et innovante tout en respectant le rythme de l'enfant. Ils ont une vertu éducative mais l'enfant n'est soumis à aucune contrainte de résultat.

De plus, il est rappelé l'importance d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

Lieu

Le TAP se déroule au sein même des écoles où l'ensemble des enfants qui ne sont pas récupérés à la sortie de classe à 16h00 (16h05 à la Reinetière) participent à ce moment.

Au sein des écoles, différents espaces sont aménagés. Les enfants effectuent ainsi le choix de prendre part à un atelier OU de faire une activité manuelle, ludique ou sportive en autonomie ou en étant accompagné par l'animateur OU de lire un livre OU de rester avec ses camarades.

A ce titre, l'enfant peut accéder à

- La salle polyvalente : Ouverte en continu, les enfants y circulent librement. La salle est aménagée de manière à proposer différents espaces aux enfants. Des supports et du matériel leur sont ainsi mis à disposition (jeux de société, livres...)
- La cour : les animateurs et ATSEM y proposent des activités encadrées (grands jeux, sport...) et du matériel est mis à disposition des enfants (ex : raquettes, échasses,...).
- Les salles d'ateliers (salle de classe ou autre) : lieu spécifique destiné à la réalisation des projets et activités d'initiation. Les enfants qui se sont inscrits s'y retrouvent à 14 maximum avec une animatrice et/ou un intervenant extérieur pour la mener à bien.

Les locaux utilisés durant le temps TAP sont ainsi mutualisés avec les enseignants. Ainsi, il a été nécessaire de définir une organisation pour que chacun puisse s'approprier les locaux (en fonction des différents temps de l'enfant). De plus, des outils comme le matériel sportif ont été mutualisés.

Enfin, des réunions régulières permettent de mettre à plat les éventuelles problématiques logistiques. Elles ont également permis d'élaborer des règles de vie qui sont communes entre le temps scolaire et le temps TAP/temps du Midi pour garantir une meilleure cohérence.

Pour certains projets, notamment lors d'interventions de partenaires extérieurs sur le temps du midi, les enfants peuvent être amenés à se déplacer vers d'autres salles ou équipements de la commune (tels que les gymnases) afin de disposer du cadre adéquat pour participer aux activités mais aussi

être isolés des autres enfants :

- locaux des accueils périscolaires du Centre et de la Reinetière situés à proximité
- salles municipales Louis Dagorne et Julien Eon
- complexes sportifs Marc Jaffret et Eric Tabarly

Ces lieux et locaux sont tous situés à moins de 10min à pied de l'école ; cette proximité permet donc aux enfants de s'y rendre avec l'accompagnement de l'intervenant ou de l'animateur.

Contenu des ateliers :

Au sein **de chaque école maternelle**, l'équipe d'animation composée des ATSEM et d'un animateur adapte le contenu des activités proposées à l'état de fatigue et au ressenti quotidien de l'enfant. La personnalisation de l'activité permet donc une meilleure réactivité et de coller au plus près aux besoins de chaque enfant.

Ainsi, les activités proposées portent sur :

- ♣ la motricité
- ♣ la créativité et l'imaginaire
- ♣ l'éveil culturel
- ♣ le jeu
- ♣ la relaxation...

Au sein **de chaque école élémentaire**, ce sont deux ateliers quotidiens et gratuits qui sont proposés par les animateurs. Durant ces temps d'ateliers, les taux d'encadrement sont scrupuleusement respectés. **Ces deux ateliers sont ainsi déclarés auprès de la DDCS, il s'agit donc d'une déclaration partielle qui ne concerne que les écoles élémentaires** avec un taux d'encadrement d'un animateur pour 12 enfants.

Par ailleurs, l'ensemble de ces ateliers sont complétés par l'accompagnement des enfants par les autres animateurs et des interventions qui se déroulent sur le temps du midi en présence de différents partenaires extérieurs aux équipes d'animation permettant d'apporter une plus value technique ; cela est rendu possible par un temps périscolaire plus long durant la pause méridienne (activités de 50min à 1h).

La mise en œuvre d'un programme d'activités diversifiées et complémentaires est ainsi rendue possible au travers d'ateliers individualisés reposant sur les compétences propres de chaque animateur.

Les thématiques proposées durant l'année par les équipes d'animation couvrent différents domaines :

♣ **Ecole de la Cerisaie :**

- Mosaïque et calligraphie
- Découverte de nouveaux jeux de société
- Création d'un potager
- Sensibilisation à la mythologie
- Ateliers manuels (perles, cuir et scoubidous, ...)
- Projets inventifs : création d'une histoire de A à Z, élaboration de jeux de société
- Art autour de la peinture et des mandalas

♣ **Ecole de la Reinetière :**

- Expression corporelle et aérobic
- Origami
- Fabrication de masques en plâtre
- Création de petits spectacles : danse, théâtre...
- Broderie
- Grands jeux sportifs

♣ **Ecole des Tilleuls :**

- Création d'un film
- scrapbooking
- Gymnastique et relaxation
- Atelier cuisine
- grands jeux sportifs
- Découverte et création de contes

L'ensemble de ces ateliers pourront évoluer durant l'année.

Pour s'inscrire à ces ateliers, une présentation est faite par l'animateur devant l'ensemble des enfants (sur le temps TAP ou le temps du midi en fonction du moment où se déroule l'activité). Cette présentation se déroule en règle générale la semaine qui précède les vacances scolaires ou, à défaut, la semaine précédent le démarrage du projet. Ce moment permet aux enfants d'échanger avec l'animateur et de poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

A son issue, un délai est laissé aux enfants (en règle générale deux jours) puis les inscriptions se font directement auprès de l'animateur. Si les demandes de participation des enfants sont supérieures au nombre de places, l'atelier est réitéré pour permettre à un maximum d'enfant d'y prendre part.

Ainsi, afin de les rendre acteurs de ces temps et pour éviter tout sur-activisme, ce sont les enfants qui font la démarche de s'inscrire à tel ou tel atelier et non les parents. Une vigilance accrue est apportée auprès des CP/CE1 pour qu'ils soient accompagnés par les animateurs et s'inscrivent dans cette démarche.

Ces règles d'inscription sont en vigueur pour les élèves des écoles élémentaires. En maternelle, l'inscription se fait selon l'atelier, le matin en classe ou de manière spontanée.

Les parents sont informés de manière trimestrielle des activités et/ou ateliers qui sont proposés dans chaque école afin qu'ils puissent échanger avec leurs enfants et avoir une visibilité sur les activités se déroulant sur le temps TAP et le temps du midi. Ce document papier est distribué dans les classes. De plus, des affichages spécifiques ont lieu sur les murs des salles polyvalents...

En outre, en lien avec les équipes enseignantes et en partenariat avec l'amicale laïque, les ateliers de coup de pouce informatique se dérouleront une fois par semaine dans chaque école pour accompagner les enfants dans la maîtrise de l'informatique.

La mise en place de ces ateliers vise à faciliter la découverte d'activités complémentaires au temps scolaire et novatrices pour tous les enfants qui le souhaitent, avec l'accompagnement des animateurs. Cette initiation doit contribuer à l'épanouissement des enfants dans un cadre ludique.

Il est cependant veillé à ne pas tomber dans un empilement d'activités mais de garantir une cohérence des projets. A ce titre, le temps TAP ne doit pas être pris de manière isolé dans la journée de l'enfant mais en tant que partie intégrante d'un ensemble mêlant les temps scolaires, péri et extrascolaires dans un but de prise en compte globale de l'enfant

Taux d'encadrement :

Durant le TAP, deux ateliers quotidiens se déroulant au sein des trois écoles élémentaires de la commune (Tilleuls, Cerisaie et Reinetière) sont déclarés auprès de la DDJSCS et respectent les taux d'encadrement d'un animateur pour 14 enfants (déclaration partielle).

Pour les autres enfants des écoles élémentaires ainsi que pour les maternelles, le temps TAP n'est pas déclaré et n'est donc pas soumis au strict respect des taux d'encadrement. Compte tenu de l'intervention des différents agents municipaux, le nombre d'adultes présents dans l'accompagnement des enfants est d'environ 1 pour 20 enfants.

Dans le cadre des activités mises en place par la ville de Sainte Luce, les temps suivants sont déclarés auprès de la DDJSCS :

- accueils périscolaires du matin et du soir
- accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires
- temps TAP pour les élémentaires (de manière partielle)

III. 4) Le lien entre le TAP et les autres temps de l'enfant

Une articulation importante avec le temps du midi :

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le temps du midi présente de nombreuses similitudes avec le temps TAP par son organisation (utilisation des mêmes locaux dans les écoles, présence des mêmes animateurs pour un meilleur suivi de l'enfant, fréquentation très importante, activités gratuites...) mais également ses objectifs (rendre l'enfant acteur de son temps, lutte contre le sur-activisme et participation sur la base du volontariat).

Ces deux temps sont donc très fortement liés et une cohérence d'intervention est donc recherchée. Cette complémentarité se retrouve notamment via les ateliers réalisés par les équipes d'animation. Dans ce cadre et pour favoriser la participation de tous, les animateurs veillent à accompagner les enfants en les sensibilisant, par divers biais, aux activités proposées. Avant chaque période de vacances ou au démarrage d'un projet, les enfants sont réunis pour leur présenter l'activité (et éventuellement l'intervenant) afin de pouvoir échanger avec eux. Ensuite, les inscriptions leur sont ouvertes sur la base du volontariat. Cet accompagnement est notamment nécessaire pour les CP/CE1.

De plus, un équilibre est recherché dans la programmation des activités afin de toucher les différentes tranches d'âge et que celles-ci soient diversifiées pour répondre aux besoins et attentes des enfants. A ce titre, une attention toute particulière est portée sur le respect du rythme de l'enfant.

A l'instar du temps d'activités périscolaires, le temps du midi permet de proposer des activités ludiques et innovantes visant à favoriser la découverte et l'initiation.

Par sa durée plus longue et les possibilités que cela offre (déplacement vers des locaux extérieurs aux écoles, mobilisation de bénévoles...), le temps du midi se caractérise également par un partenariat important avec des intervenants extérieurs qu'ils soient municipaux ou associatifs. Les activités proposées se trouvent ainsi enrichies et diversifiées tout en établissant un réel lien entre les différents acteurs locaux.

Ainsi, en complémentarité avec le temps TAP et en règle générale sous le format d'une école par trimestre, d'autres thématiques d'activités sont proposées aux enfants. Celles-ci se déroulent sous la forme d'initiation en petits groupes :

- ♣ Initiation à différents sports et disciplines grâce au partenariat avec les clubs sportifs :
 - * à raison de deux fois par semaine pour le handball, le basket-ball et le tennis de table (groupes de 12 enfants)
 - * de manière plus ponctuelle pour des activités comme la pétanque ou le football...
- ♣ Découverte d'instruments de musique avec l'école de musique : création d'un orchestre de mandoles et mandolines (pour 14 enfants de CE2/CM1), découverte du violon alto
- ♣ Atelier lecture (médiathèque) et jeux de société (ludothèque) une à deux fois par trimestre dans chaque école (groupes de 14 enfants dans chaque cas)
- ♣ Initiation aux gestes de premiers secours (groupes de 6 enfants de CP)
- ♣ Pratiques « douces » comme le pilate destiné à mieux prendre en compte le rythme de l'enfant et à gérer son stress (8 enfants de CM2 pour chaque atelier)
- ♣ Activités portant sur le développement durable : ex : création d'un potager et techniques de jardinage avec l'association clémentine...
- ♣ Découverte des percussions corporelles avec la chorale des rouges gorges (30 enfants de CM1)...

Au travers de ces différents ateliers, le milieu associatif local se mobilise au travers de :

- l'Union Sainte Luce Basket
- le Handball Club Sainte Luce
- le Sainte Luce Tennis de table
- la Pétanque Sainte Luce
- l'Union Sainte Luce football
- L'Association Musicale Lucéenne
- l'association Clémentine
- l'association Ecopôle
- d'autres associations intervenant de manière plus ponctuelle

L'ensemble de ces ateliers partenariaux vient compléter les ateliers proposés par les animateurs dans chaque école.

Pour l'année 2014/2015, une attention particulière est également portée sur une sensibilisation des enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour susciter une prise de conscience via des temps forts d'animation, des ateliers ludiques se déroulant au cœur même de la restauration scolaire. Ce projet permet d'établir une passerelle avec les agents de la restauration scolaire et s'effectue également en partenariat avec la société de restauration Scolarest.

Afin de sensibiliser les enfants à ces projets qui se veulent ludiques, innovants et afin de les inciter à y prendre part dans un objectif d'initiation-découverte, les intervenants présentent les ateliers à l'ensemble des enfants de la tranche d'âge concernée. A cette occasion, ils se présentent et décrivent de manière succincte et ludique le contenu de leur atelier.

Une fois les inscriptions effectuées, un mail individualisé est envoyé à chacun des parents dont l'enfant prend part à l'activité (descriptif, dates, éventuelles modalités pratiques...).

La liaison avec les autres temps de l'enfant :

Facultatif, le temps TAP, effectue la transition entre le temps scolaire et les autres activités périscolaires. A ce titre, il n'est pas déconnecté d'eux mais un réel lien est recherché. Il s'appuie sur ces actions déjà existantes en cherchant une amélioration continue de l'action éducative territoriale :

▲ avec les autres activités périscolaires du soir qui sont proposées par la commune :

- Les séances de multisports qui démarrent dorénavant dès 16h30 permettent de proposer des activités sportives aux enfants de la commune sur la base de créneaux hebdomadaires d'une heure à une heure quinze pour lesquels les familles s'inscrivent via une adhésion pour un an. Les activités encadrées par les éducateurs sportifs municipaux permettent de faire découvrir différentes disciplines sportives. Pour faciliter l'accès à tous, les enfants sont directement récupérés à l'école par les éducateurs sportifs au moment du temps TAP et amenés à leur lieu de pratique.

- A 16h45, à l'issue du TAP, les enfants peuvent ensuite aller à l'accueil périscolaire, aux études surveillées pour faire leurs devoirs (pour les enfants des écoles élémentaires) ou prendre les transports scolaires. Des projets ponctuels peuvent également démarrer sur le temps TAP et se prolonger durant le temps d'accueil périscolaire pour disposer d'un temps plus long et favoriser la continuité des projets.

Il est précisé que dans ce cadre, tous les déplacements des enfants s'effectuent à pied et sous la responsabilité des agents municipaux qui encadrent les enfants.

▲ avec le temps scolaire qui le précède :

Ainsi, le temps d'activités proposé aux enfants est d'environ 25minutes après une coupure nécessaire à la sortie de la classe. De plus, et notamment au sein des écoles maternelles, le temps TAP est personnalisé, au quotidien, en fonction de l'état de fatigue des enfants. Des rencontres régulières entre équipes d'animation et enseignants-directions d'école permettent également d'échanger et de travailler ensemble sur différents points, en lien également avec les projets des écoles respectives: établissements de règles communes, suivi des enfants, complémentarité des actions.

De même, des projets passerelles peuvent être élaborés entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation.

Les activités proposées sur le temps TAP et le temps du midi par des intervenants extérieurs (comme les éducateurs sportifs municipaux, l'école de musique ou la médiathèque) ont également un contenu complémentaire aux interventions mises en œuvre sur le temps scolaire pour garantir la cohérence d'intervention.

D'autre part, l'atelier coup de pouce informatique qui se déroule durant le temps TAP permet d'accompagner les élèves en difficulté avec l'outil informatique. Après un repérage par les équipes enseignantes, la ville propose aux familles, via une convention avec l'Amicale Laïque, des sessions de 6 séances par petits groupes au sein de chaque école élémentaire.

▲ Avec les activités extrascolaires organisées par la ville, notamment l'accueil de loisirs du mercredi après-midi à travers :

- la définition d'objectifs pédagogiques en commun portant sur **la prise en compte individuelle de chaque enfant pour le rendre acteur de ces temps, la réappropriation des nouveaux locaux utilisés pour permettre un accueil personnalisé des enfants et des familles, le volontariat et la libre participation comme principes fondamentaux de mise en œuvre des activités.**

- une coordination assurée par un interlocuteur unique (la Direction Enfance Jeunesse Éducation) et avec une organisation tenant compte de l'évolution de l'organisation de la semaine. Ainsi, des équipes de direction de structure territorialisées interviennent pour accompagner les animateurs sur l'ensemble des temps de l'enfant (accueil périscolaire, temps du midi, TAP, accueil de loisirs). Cette organisation favorise la liaison entre ces temps et permet un meilleur suivi des équipes.

III. 5) Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires dans le premier degré, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Cependant, les APC relèvent de la responsabilité des enseignants.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Les enseignants peuvent aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

L'organisation des APC s'adapte aux besoins de chaque école.

Contenu des APC :

^ École maternelle La Reinetière :

APC les mardis et jeudis de 16h05 à 16h45. Les ateliers suivants sont proposés :

- ouverture culturelle en lien avec le projet d'école le mardi
- aide personnalisée en fonction des besoins le jeudi.

École maternelle Pommes de pin

APC :mardis de 16h00 à 16h45 ; jeudis de 11h45 à 12h15 ou de 12h15 à 12h45

ateliers proposés : aide personnalisée en fonction des besoins ; accompagnement du travail personnel ; activité en lien avec le projet d'école

École maternelle Prés verts

APC : mardis et jeudis de 16h00 à 16h45

ateliers proposés : littérature, jeux de construction, jeux d'écoute, jeux de société, logique (jeux mathématiques), informatique, intervention de Lire et Faire lire
Ces ateliers sont destinés à des groupes de 4 élèves.

École élémentaire La Reinetière :

APC les mardis et jeudis de 16h05 à 16h45. Les ateliers suivants sont proposés :

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages le jeudi toute l'année.
- Aide au travail personnel, le mardi en première partie d'année.
- Ouverture culturelle en lien avec le projet d'école : atelier chorale et pratique instrumentale le jeudi en seconde partie d'année.

École élémentaire les Tilleuls :

APC les mardis et les jeudis

le mardi : de 16h00 à 16h45, 4 ateliers sont proposés par un binôme d'enseignants :

- jeux de société et puzzle (motricité et mathématiques) pour les cycles 2
- musique et voix (langue orale, chant, rythmes,) pour les cycles 2
- éveil théâtral pour les cycles 3
- informatique pour les cycles 3

le jeudi : de 11h45 à 12h15 et de 13h30 à 14h00 suivant les classes, aide au travail personnel, aide aux élèves en difficulté.

École élémentaire La Cerisaie :

APC les mardis et jeudis

Le mardi : de 16h00 à 16h45. Ces activités sont proposées à tous les élèves d'un niveau durant 1 période (5 périodes de 5 à 6 séances dans l'année). Chaque élève ne faisant qu'un atelier sur cette période. Les élèves volontaires sont répartis sur les différents ateliers par l'équipe enseignante selon leurs besoins et capacités (activités d'expression, utilisation de l'outil informatique, activités culturelles et artistiques,...)

Le jeudi : de 11h45 à 12h15 et de 13h30 à 14h00 suivant les classes

III.6) Évolution des activités sur le temps périscolaire du soir

Pour renforcer la complémentarité entre les différentes structures municipales et faciliter leur accès à tous, la rentrée scolaire de septembre 2013 a été marquée par une évolution importante.

En effet, à 16h45, deux possibilités s'offrent aux enfants des écoles élémentaires :

- aller à l'accueil périscolaire où des activités ludiques leur sont proposées par les animateurs et où leurs parents peuvent venir les récupérer à tout moment jusqu'à 18h30
- participer aux études surveillées d'une durée d'une heure où ils bénéficient d'un cadre et d'une ambiance propices à la réalisation de leurs devoirs sous la surveillance d'animateurs disposant des compétences nécessaires

Dorénavant, ces deux activités sont accessibles selon les mêmes conditions c'est à dire avec un même mode d'inscription et un tarif équivalent et basé sur le quotient familial. Cela permet aux familles d'effectuer un choix basé non sur des considérations financières mais en lien avec le contenu de l'activité ou leurs souhaits éducatifs.

IV) LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION DU PEDT

Coordination :

Coordination assurée par la Ville de Sainte Luce sur Loire

Direction Enfance Jeunesse Education

Esplanade Pierre Brasselet 44980 Sainte Luce sur Loire

education@sainte-luce-loire.com

Périmètre couvert par le PEDT :

Ensemble des enfants scolarisés dans les 6 écoles publiques de la ville (1100 enfants env.) :

Maternelles des Pommes de Pin, des Prés Verts et de la Reinetière
Élémentaires de la Cerisaie, de la Reinetière et des Tilleuls

Durée du PEDT :

3 ans maximum (2014-2017) avec des modifications possibles en fonctions des éventuelles modifications d'organisation et des évaluations effectuées par le comité de travail, notamment du fait de l'ouverture du nouveau groupe scolaire Felix Tessier en septembre 2015.

Comité de travail chargé du suivi :

Le suivi du PEDT sera assuré par le comité de travail partenarial portant sur la réforme des rythmes scolaires mis en place sur le territoire de Sainte Luce et qui comprend des représentants :

- de l'Éducation nationale : A savoir l'Inspecteur de circonscription et les équipes enseignantes de chaque école lucéenne (un membre de l'équipe enseignante de chaque école)
- des familles (des représentants de chaque association de parents d'élèves ainsi que des parents indépendants)
- des associations locales (dans un second temps)
- des services municipaux
- des élus municipaux (élus du groupe majoritaire et de l'opposition)

Ce comité de travail a vocation à formuler des propositions d'évolution qui seront ensuite soumises à la validation de la commission « Vie scolaire et jeunesse ». Il s'agit d'une structure d'échanges entre les différents acteurs pour faire émerger des constats, des difficultés éventuelles ainsi que des pistes d'amélioration pour atteindre les objectifs définis.

Il se réunira à intervalle régulier et pourra se subdiviser autour de thématiques plus particulières. Il aura notamment vocation à réaliser une évaluation en commun et continue du dispositif en termes de pertinence, d'efficacité et d'impacts selon des indicateurs objectifs qui seront définis.

Evaluation :

Afin de réaliser l'évaluation du PEDT, il est rappelé l'importance d'associer les enfants dans cette évaluation car ils se situent au cœur du dispositif. Ainsi, une attention particulière sera portée sur la manière dont il évalue les actions ou projets auxquels ils ont pris part. Des outils ludiques devront être imaginés et utilisés pour s'adapter à chaque tranche d'âge (code couleurs, échelle de notation...). Ces éléments permettront d'adapter le contenu des activités proposées. De la même manière, la régularité et la qualité des échanges avec les animateurs et les ATSEM permettra de procéder à une évaluation en continue.

Au niveau du comité de travail, les échanges et des indicateurs permettront d'évaluer les impacts de la réforme en matière :

- de rythme, de concentration et d'état de fatigue de l'enfant
- de participation aux activités proposées (tant sur un plan quantitatif que qualitatif)
- de continuité entre les temps scolaires et périscolaires (transitions...)
- de cohérence entre les différentes actions mises en œuvre par les partenaires
- de qualité des activités innovantes proposées aux enfants et leur adéquation aux besoins repérés
- d'adaptabilité de l'organisation pour une amélioration en continue

Pour qu'elle soit cohérente, cette évaluation devra s'effectuer de manière partenariale, en associant tous les membres de la communauté éducative et pourra utiliser divers biais (réunions, enquêtes,...).